

Faits saillants de la séance ordinaire du 3 mars 2026

ADMINISTRATION

- Vente d'un terrain sans bâtisse sur la rue du Versant pour taxes impayées
- Autorisation pour la mairesse, Diane Desjardins (et pour la directrice générale, Cristina Chiurtu à titre de substitut) à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir des immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente
- Décision de ne plus envoyer aux citoyens les comptes de taxes annuels qui affichent un montant inférieur à 2 \$ et radiation des comptes de taxes foncières des trois années précédant l'année en cours inférieurs à 6 \$
- Désignation du conseiller Jocelyn Brasseur pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister et du conseiller Harry Bird pour remplacer M. Brasseur au besoin

RESSOURCES HUMAINES

- Embauche de Jérôme Maltais comme stagiaire en environnement pour l'été 2026
- Embauche d'Antoine Brulotte comme animateur occasionnel et de Marika Brulotte et d'Éloi Vincent comme aide-animateurs à raison de maximum 8 heures par évènement

URBANISME

- Refus d'une demande de modification de zonage pour soustraire les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires, à l'exigence d'appliquer un traitement architectural lorsqu'ils sont d'utilité agricole.
- Autorisation pour l'émission d'un permis de rénovation assujetti au PIIA au 117, chemin Lavigne
- Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'ajout de fenêtres au 111, chemin Lavigne

LOISIRS ET CULTURE

- Adoption du Règlement 2026-03 constituant le Comité consultatif des Amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton
- Nomination du conseiller Vincent Jarry comme représentant ayant le mandat d'aider à l'avancement du projet de requalification de l'église au CA de Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton et de la conseillère Christine Boutin à titre d'observatrice
- Demande de subvention au Programme d'assistance financière (PAF) 2026, destiné à soutenir les organismes désirant mettre sur pied des

célébrations tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec pour un montant total de 3 975 \$, soit 75 % des coûts estimés

SÉCURITÉ CIVILE

- Adoption du Plan de sécurité civile
- Acceptation du rapport annuel transmis à la MRC en regard de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI).

TOTAL DES COMPTES À PAYER : 180 130, 98 \$